

BORDEREAU DE TRANSMISSION D'UN DOSSIER DE VALIDATION DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LA RETRAITE

Destinataire

Rectorat de Bordeaux / Bureau des PENSIONS / VALIDATION
5, rue Joseph de Carayon Latour – BP 935 - 33060 BORDEAUX CEDEX

EXPEDITEUR

Etablissement : _____

Date d'expédition : / ____ / ____ / _____ /

Affaire suivie par : _____ Téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Dossier de M. _____ Grade _____

PIECES OBLIGATOIRES (cf. note d'information)

- Demande de validation de services auxiliaires pour la retraite.**
- Déclaration d'activité** dûment complétée et signée (en double exemplaire).
- Copie de l'arrêté de première titularisation (ou d'intégration).**
Les personnels titularisés après le 01.01.04 n'ont que deux ans pour formuler leur demande de validation. Pour les titularisations antérieures, le délai court jusqu'au 31.12.2008.
- Copie de l'arrêté de nomination en qualité de stagiaire.**
- Certificats d'exercice** pour toutes les périodes dont la validation est demandée.
La demande de C.E. doit être adressée au Rectorat de l'académie où les services ont été effectués ou tout autre établissement (université, CROUS, CRDP, IUFM,).
- Relevé de carrière délivré par un autre régime de retraite** (C.R.A.M., M.S.A., C.N.A.V.P.L., etc...) C.R.A.M. – 80, avenue de la Jallère – 33053 BORDEAUX cedex

SERVICES RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (autres que Education Nationale), HOSPITALIÈRE OU TERRITORIALE

- Bulletin de situation IRCANTEC** – 24, rue Louis Gain – 49039 ANGERS Cedex.
- Certificat d'exercice** (cf. demande + certificat d'exercice joints à adresser à l'établissement où les services ont été effectués).

SERVICES A L'ETRANGER (cf. note spécifique)

- Attestation de services effectués à l'étranger établie par le Ministère des Affaires Etrangères ou par le chef d'établissement où les services ont été faits.
- Copie du dernier diplôme obtenu avant le début des services effectués à l'étranger.
- Etat complet de tous les services de non titulaire et de titulaire (en France et à l'étranger) effectués depuis le début de la carrière jusqu'à la date de demande de validation, visé par le supérieur hiérarchique actuel (imprimé joint).

**LA DEMANDE DE VALIDATION DOIT PORTER OBLIGATOIREMENT SUR LA
TOTALITE DES SERVICES DE NON TITULAIRE. EN CAS D'OUBLI AUCUNE
DEMANDE COMPLEMENTAIRE NE SERA ACCEPTEE.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE.